

opusdei.org

## **Communiqué du 3 septembre 2011**

Les étapes marquantes d'un  
amalgame médiatico-judiciaire

08/09/2011

Dans son communiqué du 21 août 2011, l'AFP mentionne la comparution devant le Tribunal Correctionnel de deux responsables de l'Ecole Technique Privée d'Hôtellerie Dosnon, membres de l'Opus Dei, mises en examen pour des faits relatifs au droit du travail.

Ce procès, médiatisé comme étant celui de l'Opus Dei n'est en réalité pas le sien. L'institution n'a jamais été appelée à comparaître : suite aux années d'enquête, elle a été écartée de l'affaire avant même que celle-ci ait été portée au jugement.

Dès le début de cette affaire, l'Opus Dei s'est toujours montrée disponible vis à vis de la justice pour répondre aux éventuelles questions la concernant et souhaite maintenir la plus grande transparence.

Mise en cause dans les médias par l'avocat de l'accusation qui cherche à l'impliquer malgré la décision de justice, l'Opus Dei déplore cette attitude et les souffrances personnelles occasionnées par ce procédé.

Elle tient à manifester sa compassion envers Catherine Tissier, ancienne membre de l'Opus Dei, mais aussi sa compréhension et son estime envers

les personnes actuellement mises en examen.

**Voici les grandes étapes qui éclairent la compréhension de ce procès :**

2001 :

**une ancienne employée de l'ACUT porte plainte**

23 novembre 2001. Catherine Tissier, ancienne employée de l'Association de Culture Universitaire et Technique (ACUT) et ancienne membre de l'Opus Dei porte plainte contre X.

Elle dénonce les conditions de travail qu'on lui aurait imposées et l'abus de faiblesse dont elle aurait été l'objet.

Cette plainte vise son employeur de l'époque : l'ACUT, association gestionnaire de l'école hôtelière Dosnon, mais cherche également à impliquer l'Opus Dei qui assure l'aumônerie de l'école.

## **2002 : début de l'enquête**

Le 11 janvier 2002, une enquête est ouverte

2007 :

**Deux responsables de l'Ecole Technique de Paris (ETPH) sont mis en examen.**

2010 :

**ordonnance de non lieu partielle et renvoi**

Le 22 juillet 2010, après neuf ans d'enquête, le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris, en charge du dossier, ordonne un non lieu partiel visant la quasi-totalité des chefs d'accusation.

Il ordonne le renvoi de l'affaire devant le Tribunal Correctionnel pour des faits relatifs au droit du travail uniquement, imputés aux responsables de l'ETPH ainsi qu'à l'Association Culturelle Universitaire et Technique (ACUT).

L'Opus Dei est par conséquent écartée de l'affaire avant même que celle-ci ait été portée au jugement. La justice estime non crédibles, en raison de la multiplicité des faits et des témoins allant à leur rencontre, les allégations de Catherine Tissier contre l'Opus Dei.

### **Septembre 2011 : l'ACUT et deux responsables de l'école Dosnon devant le tribunal correctionnel**

Le 22 septembre prochain, l'Association Culturelle et Technique (ACUT) ainsi que les deux responsables de l'ETPH Dosnon, comparaîtront devant le tribunal correctionnel pour des questions concernant notamment le statut de certains stages et travaux pratiques effectués par les élèves.

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
opusdei.org/fr-fr/article/communique-  
du-3-septembre-2011/](https://opusdei.org/fr-fr/article/communique-du-3-septembre-2011/) (08/04/2026)